

## **DEMANDE DE FINANCEMENT 2026**

Présentée au  
**FONDS INNOVATION PÉDAGOGIQUE VÉTÉRINAIRE**  
**Faculté de médecine vétérinaire**  
**Université de Montréal**

**UTILISER CE FORMULAIRE POUR LA DEMANDE ORIGINALE SEULEMENT**

VEUILLEZ NOTER QUE LE RESPONSABLE DOIT FAIRE PARVENIR LA DEMANDE **EN FRANÇAIS** PAR COURRIEL **AVANT LE 31 mars 2026**, à **Maggy Coderre**, **maggy.coderre@umontreal.ca**.

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT LES DIRECTIVES CONCERNANT LES DEMANDES DE FINANCEMENT.

NOUVELLE DEMANDE

RENOUVELLEMENT

### **1. SOMMAIRE DU PROJET PROPOSÉ**

TITRE :

Date de début du projet :

Date prévue de fin du projet :

Nom du responsable principal et des coresponsables :

Innovation pédagogique ou activité ciblée :

Cycle d'études ciblé

Somme totale demandée :

### **2. PROJET**

(Joindre un maximum de 3 pages avec le formulaire)

**POLICE DE CARACTÈRE : CALIBRI 12**

**INTERLIGNE : 1,5**

**Décrire votre projet sous les en-têtes suivants :**

- (i) Présentation du projet (250 mots)

*Inclure une mise en situation ainsi que la justification de l'importance ou de la signifiance de l'innovation pédagogique proposée.*

*Objectifs :*

(ii) Détail du projet (3 pages au total)

Mérite du projet en lien;

Contribution à l'amélioration de la formation des étudiants;

Qualités innovantes du projet;

(iii) Impact futur du projet et plan d'implantation (250 mots)

*Expliquer comment l'innovation va être implantée et l'échéancier. Expliquer comment cette implantation va pouvoir être pérenne.*

### 3. ÉCHÉANCIER

### 4. BUDGET

#### Matériel, fournitures et services:

Fournir une liste des articles et services requis pour réaliser le projet, incluant la quantité et une estimation des coûts.

#### Support technique :

La rémunération de personnel d'aide technique, étudiants d'été ou étudiants gradués peut être admissible.

#### Équipement :

L'achat d'équipement indispensable à la réalisation du projet pourrait être considéré ainsi que les frais d'utilisation ou de location d'un équipement. L'achat de logiciel ou matériel informatique et audiovisuel seront considérés.

#### Frais de déplacement :

Les frais encourus localement pour la réalisation du projet sont admissibles. Les frais reliés à la participation à un congrès ou une activité de formation sont éligibles dans cette portion du budget ou toutes autres activités de formation interne ou externe.

#### Autres :

Ex. Tous les autres coûts justifiés pour la réalisation du projet seront admissibles, tels que des frais de publication, location de salles, frais de présentation.

MONTANT TOTAL :